

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE PIQUECOS

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 20 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le 20 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Elisabeth CASTAGNÉ.

Nombre de membres : - en exercice : 11
 - présents : 08
 - qui ont pris part à la délibération : 08

Présents : Mesdames BARAILLE Angélique, CASTAGNÉ Elisabeth, GAMEL Christine, VIGUIER Marie-José, Messieurs CASSAGNEAU Didier, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, ROSET Jacques.

Excusés : Mesdames GARCIA Christèle, Messieurs BUFFAZ Pierre et MAUBERT Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur HEMMER Sylvain.

Date de convocation : 12/03/2018

Date d'affichage : 12/03/2018

2018 20 03 D01 : Examen et vote du Compte de Gestion du budget communal 2017

_____/_____/_____
et publication du

N° 2018_20_03_D01 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017
DU COMPTABLE DU TRESOR

_____/_____/_____
et publication du

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le Compte de Gestion du Budget Commun,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 du comptable du trésor, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2018 20 03 D02 : Examen et vote du Compte de Gestion du budget Assainissement 2017

_____/_____/_____
et publication du

N° 2018_20_03_D02 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017
DU COMPTABLE DU TRESOR

_____/_____/_____
et publication du

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le Compte de Gestion du Budget Assain,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 du comptable du trésor, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2018 20 03 D03 : Vote du Compte Administratif 2017 - Commune

		VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
et publication du		Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques ROSET, 1er adjoint,	
		vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévu :	392 943,00	
	Réalisé :	163 962,78	
	Reste à réaliser :	210 633,96	
Recettes	Prévu :	392 943,00	
	Réalisé :	56 689,20	
	Reste à réaliser :	214 500,00	
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :	367 673,00	
	Réalisé :	209 500,51	
	Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévu :	367 673,00	
	Réalisé :	380 989,78	
	Reste à réaliser :	0,00	
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :		-107 273,58	
Fonctionnement :		171 489,27	
Résultat global :		64 215,69	

2018 20 03 D04 : Vote du Compte Administratif 2017 - Assainissement

		VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
et publication du		Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques ROSET, 1er Adjoint	
		vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévu :	47 836,00	
	Réalisé :	34 062,01	
	Reste à réaliser :	2 000,00	
Recettes	Prévu :	47 836,00	
	Réalisé :	31 674,28	
	Reste à réaliser :	10 450,00	
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :	10 933,00	
	Réalisé :	3 577,75	
	Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévu :	10 933,00	
	Réalisé :	7 008,34	
	Reste à réaliser :	0,00	
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :		-2 387,73	
Fonctionnement :		3 430,59	
Résultat global :		1 042,86	

**2018 20 03 D05 : Demande de subvention au titre des aménagements de village –
chemin d'accès à la station d'épuration**

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'aménager des chemins de liaison aux abords d'équipements communaux.

Elle rappelle que des aménagements ont déjà été réalisés sur l'espace du Point de vue où la liaison a été rénovée.

A l'heure actuelle, il reste à améliorer l'accès à la station d'épuration du village dont le chemin de liaison est fortement dégradé.

Le montant estimatif des travaux s'élève à : 11 320 € HT soit 13 584 €TTC.

Le budget communal ne peut pas supporter une telle dépense et elle propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les travaux ci-dessus désignés pour un montant total de 11 320€ HT soit 13 584€ TTC,
- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental pour financer cette opération,
- De demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'octroi du financement.

Questions diverses :

- Réserve d'eau : obligation d'une réserve d'eau – pas de possibilité pièce coupe-feu,
- Réserve d'eau : demande de DETR à envisager,
- Bornes incendie : convention avec Véolia (intervention ponctuelle ou contrat maintenance),
- Piano de cuisson : devis CAMIF,
- Église St Félix : fin des travaux envisageable dans 2 mois, le versement des subventions serait en septembre au plus tôt.

Séance levée à 20h30.